



# MERDRIGNAC EXPRESS



▲ La Boîte aux Lettres du Père Noël et le chalet installés sur la parvis de la mairie.

## DANS CE NUMÉRO

Vie municipale	1
Vie municipale   Vie quotidienne	2-3
Médiathèque   Ciné	4
Compte-rendu du Conseil Municipal du 26/11	5-7
Infos pratiques et Agenda	8

## MÉMO VIE MUNICIPALE

**Prochains  
Conseils Municipaux :**  
Mercredi 25 janvier

**Vœux à la population**  
Vendredi 13 janvier, 18h30,  
salle des fêtes

## UN AIR DE FÊTE

**Cette année, profitez des illuminations durant trois semaines.**

En cette période de sobriété énergétique, les illuminations de fin d'année sont retardées d'une semaine.

Les enfants sont invités à déposer leur courrier au Père Noël dans la boîte aux lettres installée devant la mairie. Une réponse sera apportée à chacun.



Profitez-en également pour vous prendre en photo sur le fauteuil du Père Noël. Vous pouvez taguer vos photos #Merdrignac sur les réseaux

## INVITATION CÉRÉMONIE DES VŒUX

M. le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de convier toute la population le vendredi 13 janvier à 18h30 à la salle des fêtes de Merdrignac pour la cérémonie des Vœux.

# Meilleurs vœux 2023



Merdrignac Express décembre 2022  
- n°206 - Tiré à 905 exemplaires  
Directeur de la publication : Eric Robin, Maire de Merdrignac  
Rédaction, conception : service communication  
©crédits photos : ©BayWaRe / Anthony Maudet / Pixabay / Yvan Nuits de la Lecture

### INFORMATION MUNICIPALE SALON DES MAIRES

Cette année, le Salon des maires était réuni Portes de Versailles à Paris du 22 au 24 novembre. Un rendez-vous auquel Monsieur Le Maire, Eric Robin, a été convié à une réception par le Président de la République. À l'Élysée.

L'occasion d'échanger avec les élus de toute la France sur les thèmes des collectivités.



### LE PRIX « OR » DES TROPHÉES DES ÉLUS D'ÉOLE

Lors de la remise des prix pour les trophées d'Éole, jeudi 24 novembre, Éric Robin, Maire de Merdrignac, et M. DAUNBAY Dominique se sont illustrés dans la catégorie « investissement, financement et gouvernance » grâce au parc éolien le Clos-Neuf, qui se trouve dans leur commune. Celui-ci s'est distingué par son mode de financement basé sur une initiative collaborative. Un total d'un million d'euros a été investi, en partie par des citoyens actionnaires (500 000 €) et sous forme de financement participatif (500 000 €).

Fait inédit en France, les prêteurs citoyens disposent, eux aussi, d'un accès à la gouvernance du parc éolien. Au-delà du soutien financier, chacun des souscripteurs disposera également de droits en termes de gouvernance. « Adhérer au principe de développer des énergies renouvelables devient aujourd'hui une évidence. Comment ne pas y être favorable, alors que l'on sait notre planète malade, en partie à cause de la consommation d'énergies fossiles. À son échelle, notre commune assume sa responsabilité et sa part de l'effort. En accueillant un parc éolien, elle fait un choix raisonnable pour l'avenir des générations futures », soulignait Éric Robin, à l'occasion de l'inauguration du parc éolien.



▲ De gauche à droite : William Monneau, responsable éolien Bretagne chez BayWa r.e. ; Dominique Daunay, président de la société Le Clos-Neuf éolien citoyen ; Éric Robin, maire de Merdrignac ; Can Nalbantoglu, président de BayWa r.e. France et Rebecca Robin, responsable des affaires publiques de BayWare

### UN INVESTISSEMENT CITOYEN TRÈS LOCAL

Les riverains ont investi massivement dans ce parc éolien.

Deux-tiers du montant, soit 650 000 €, proviennent d'investisseurs habitant dans un rayon de 10 km. Le tiers restant, soit 350 000 €, provient de personnes qui résident en Bretagne et en Loire-Atlantique. Au total, il s'agit de 311 investisseurs, dont soixante actionnaires, ainsi que la commune de Merdrignac, réunis au sein de la société Clos-Neuf éolien citoyen, et 251 prêteurs ayant investi sur la plateforme de financement participatif de Lendosphere, lors d'une campagne présentée en ligne entre fin mars et mi-juillet 2022.

« Ce parc est aussi le nôtre et c'est une grande fierté de voir notre épargne et nos efforts convertis sous forme d'énergie verte. J'espère que le modèle que nous avons mis en place inspirera d'autres collectifs citoyens en Bretagne et en France », commente Dominique Daunay, président de la société Clos-Neuf éolien citoyen. »



▲ Parc éolien du Clos Neuf crédit photo ByWa.re



### DISTRIBUTION DES COLIS AUX AÎNÉS

Pour les fêtes de fin d'année, 125 résidents des Ehpad Les Genêts et du Bourgneuf, ainsi que les 15 religieuses de la Communauté des Sœurs du Christ ont reçu un colis offert par la Monsieur Le Maire, Éric Robin, et le Conseil Municipal de Merdrignac. Bénévoles et élus ont préparé et distribué les paniers garnis offerts à l'occasion du repas du CCAS de fin d'année du 30 novembre aux résidents des Genêts, puis aux résidents du Bourgneuf le 8 décembre. "Comme chaque année en cette période, il s'agit d'un moment fort de partage, de sourire et d'écoute de nos résidents" précise Isabelle Hamon, adjointe aux affaires sociales, solidarités et culture.

Préparation des colis à la salle Alexandre Guillemot ▶



### ALERTE : RECRUESCENCE DES CAMBRIOLAGES

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes. Vous prévoyez de vous absenter pendant les fêtes, quelques mesures de précaution sont à prendre.

Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences. Donnez l'impression que votre domicile est habité. Faites suivre votre courrier, faites un transfert de ligne téléphonique. Signalez votre absence. Signalez tout fait suspect à la police municipale.



#### + CONTACTS UTILES :

Faites le 17 ou contactez la Police Municipale au 02 96 28 48 32 ou 06 35 43 87 12—Rue Philippe Lemerrier à Merdrignac.

### GRIPPE AVIAIRE

Les propriétaires de volailles sont invités à venir déclarer leurs volailles en mairie.

#### + CONTACT UTILE :

Mairie de Merdrignac 02 96 28 41 11 | [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

### LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - TEOM

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) remplacera la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

Le service déchets de Loudéac Communauté Bretagne Centre assure la gestion des Ordures ménagères ▶



### FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION 2023 :

#### APPEL À EXPOSANTS

Le forum de l'emploi et de la formation revient en 2023 pour deux éditions :

- ▶ le vendredi 10 mars à Merdrignac
- ▶ le samedi 18 mars à Loudéac

Les entreprises du territoire intéressées pour participer à cet événement sont invitées à se rapprocher des services de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour tenir un stand ou diffuser les offres d'emplois qu'elles auraient à offrir. Le nombre de places est limité pour la tenue d'un stand.



#### + RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION :

Auprès de Nadine Berruyer :  
07 64 38 94 59 | [n.berruyer@loudeac-communaute.bzh](mailto:n.berruyer@loudeac-communaute.bzh)

## PROGRAMME DES NUITS DE LA LECTURE :

### Mercredi 18 janvier

**Atelier collage « Gare aux Monstres »**  
14h30>16h | Public : familial dès 7 ans - Salle Alexandre Guillemot - Les collages seront exposés à la médiathèque durant le week-end des Nuits de la Lecture.

### Vendredi 20 janvier

**2 Séances Bébés Lecteurs « Jouons avec nos peurs ! »**  
17h30>18h15 et 18h30>19h15 - Médiathèque

**Dictée sur le thème de la peur**  
19h - Pôle Médico social

### Samedi 21 janvier

**« Dessinez avec vos peurs » avec Ana Dess**  
10h>12h | Public : familial dès 6 ans - Pôle Médico social

**Ateliers fantômes numériques avec « La Maison Fantôme »**  
14h15>15h15 | Public : familial dès 8 ans

**Lectures Frissons**  
14h15>15h15 - Médiathèque

**Spectacle Petit Poucet**  
2 séances à 16h et 18h  
Public : familial dès 6 ans - Pôle Médico social

**Ouverture exceptionnelle de la médiathèque le samedi 21/01**  
14h>17h30



**Animations sur inscription - Programme**

## EN JANVIER À LA MÉDIATHÈQUE :

### Bookworms

#### Mercredi 11 janvier

Club de lecture en  anglais | *English language reading group* - Le 2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois à 10h30 | *The 2nd Wednesday of the month at 10.30 am*

### Exposition « Comment un livre vient au monde ? »

**Du 2 au 30 janvier 2023**

Parcours jeu à réaliser autour de l'exposition.  
*Exposition prêtée par la BCA, Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor*



### + MÉDIATHÈQUE :

02 96 28 42 28 | [mediatheque-merdrignac@orange.fr](mailto:mediatheque-merdrignac@orange.fr) | [www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac](http://www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac) |

## CINÉMA LE STUDIO - PROGRAMME DECEMBRE 2022 – JANVIER 2023

<b>Maestro</b>	Vendredi 30/12 à 21h00 Lundi 02/01 à 20h30	<b>Le petit Piaf</b>	Mercredi 18/01 à 14h30 Samedi 21/01 à 15h00
<b>Le royaume des étoiles</b>	Mercredi 04/01 à 14h30 Samedi 07/01 à 15h00	<b>Fils de Lorient</b>	Jeudi 19/01 à 20h00 Echange en fin de projection avec Michel Picaud, réalisateur
<b>Avatar : la voie de l'eau</b>	Vendredi 06/01 à 20h30 <b>en 3D</b> Samedi 07/01 à 20h30 <b>en 3D</b> Dimanche 08/01 à 15h00	<b>M3GAN</b>	Vendredi 20/01 à 21h00 Dimanche 22/01 à 15h00
<b>Les Gueules bleues de Guerlédan</b>	Lundi 09/01 à 20h30 Echange en fin de projection avec Jean-Luc CHEVE, réalisateur	<b>La passagère</b>	Samedi 21/01 à 21h00 Lundi 23/01 à 20h30
<b>Ernest et Célestine, le voyage en Charabie</b>	Mercredi 11/01 à 14h30 Samedi 14/01 à 15h00	<b>Le Chat Potté 2 : La dernière quête</b>	Mercredi 25/01 à 14h30 Samedi 28/01 à 15h00
<b>Tempête</b>	Vendredi 13/01 à 21h00 Dimanche 15/01 à 15h00	<b>Cet été là</b>	Vendredi 27/01 à 21h00 Dimanche 29/01 à 15h00
<b>Le parfum vert</b>	Samedi 14/01 à 21h00 Lundi 16/01 à 20h30	<b>Tirailleurs</b>	Samedi 28/01 à 21h00 Lundi 30/01 à 20h30

### + D'INFOS CINÉMA LE STUDIO

02 96 67 49 83 | [cinemalestudio2@wanadoo.fr](mailto:cinemalestudio2@wanadoo.fr) | [www.facebook.com/CinemalestudioMerdrignac](http://www.facebook.com/CinemalestudioMerdrignac)

**Absents excusés** : ROBIN Eric, LE CORRE Céline

## Formalités règlementaires

Ajout de points d'ordre du jour : le conseil se prononce favorablement sur l'inscription de l'affaire supplémentaire suivante :

- Engagement de la commune auprès du SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) pour les travaux rue René Guitton et rue de la gare.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

*Rapporteur* : Mme Isabelle GORÉ - CHAPEL

### 1. Aménagement de la rue René Guitton et rue de la gare / Présentation de l'avant-projet par le cabinet Nord Sud, demande de subventions

Le conseil prend connaissance du projet d'aménagement en l'état d'avancement. L'opération consiste en l'aménagement de la voie sur une distance d'un kilomètre, comprenant la rue René Guitton, la rue du Landrouët, la rue de la Fontenelle et la rue de la Gare. Les aménagements portent sur la voirie routière, sur la création de chemins piétonniers, de chemins cyclables, la création de « bateaux », d'espaces de plantations basse tige et haute tige d'aménagement de carrefours et intersections de voies, de parkings et de zones de stationnement, ... Les matériaux, les essences végétales sont en cours de définition. Le travail présenté par le cabinet Nord Sud est le fruit de la réflexion conduite par le groupe d'élus désignés pour suivre le projet.

Le conseil prend acte de la présentation et sollicite des financements auprès de l'Etat (DESIL/DETR), de la Région Bretagne au titre des mobilités douces et tout autre type d'aides, sur le projet estimé à 1 400 000€ H.T. (estimation ADAC).

### 2. Engagement de la commune auprès du SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) pour les travaux rue René Guitton et rue de la Gare.

Le conseil a validé les travaux sur les réseaux d'électricité basse tension, éclairage public et téléphone pour la rue de la gare le 23 mars 2022. Il en est de même pour ces réseaux, rue de la gare, acté par

délibération du 20 octobre 2021, mais cet acte était imprécis s'agissant de l'estimation globale de l'opération et de la part restant à la charge de la commune. Par ailleurs, cet acte comportait une inversion entre le coût de l'éclairage public et électricité basse tension. Enfin, le SDE a revu les estimations par rapport à l'évolution du projet d'aménagement.

Ainsi il est proposé au conseil de délibérer sur les montants actualisés, Le conseil municipal valide les nouvelles estimations du SDE pour le projet d'aménagement des rues René Guitton, de Landrouët, de la Fontenelle, et Rue de la Gare, fixée à 170 400 € dont 87 698.74 € seront à la charge de la commune.

## RESSOURCES HUMAINES

*Rapporteur* : M. Pascal LE GALL

### 1. Allocation pour enfant handicapé

L'allocation pour enfant handicapé constitue une prestation d'action sociale. En vertu de l'article L.731-4 du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales déterminent par délibération, le type des actions et le montant des dépenses qu'elles entendent engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Les collectivités peuvent s'inspirer du dispositif mis en place dans la FPE (Fonction Publique d'Etat) par circulaires ministérielles (circulaire FP/4 n°1931 du 15 juin 1998 et circulaire ministérielle du 24 décembre 2020 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune) :

Peuvent percevoir cette allocation les agents ayant un enfant de moins de 20 ans présentant un taux d'incapacité d'au moins 50% et percevant à ce titre l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

La prestation est octroyée selon la même fréquence que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Elle n'est cumulable ni avec la prestation de compensation du handicap, ni avec l'allocation aux adultes handicapés.

Elle n'est pas versée lorsque l'enfant est placé en internat permanent dans un établissement spécialisé avec prise en charge intégrale (soins, frais de scolarité et frais d'internat) par l'administration, l'assurance maladie ou l'aide sociale.

L'allocation est versée chaque mois, jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint 20 ans.

Concernant le montant, à compter du 1er janvier 2022, le montant mensuel de l'allocation est de 167,54 euros dans la FPE (circulaire ministérielle du 31 décembre 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Adopte le principe de la mise en place d'une allocation pour enfant handicapé, prestation d'action sociale détaillée ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Fixe le montant mensuel de l'allocation à 167,54 €.

Charge et autorise le Maire à faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### 2. Convention de mise à disposition de personnel par la commune au Syndicat d'alimentation en Eau potable de L'Hyvet

Il est proposé que la commune de Merdrignac mette à disposition du Syndicat d'alimentation en Eau potable de L'Hyvet un agent pour la partie comptable et budgétaire à raison de 5h30 hebdomadaires.

Par ailleurs LCBC met à disposition un agent pour la partie accueil téléphonique et gestion administrative pour 5h30 hebdomadaires également. Le coût salarial de cette mise à disposition sera facturé au Syndicat chaque année par la commune,



suivant les modalités exposées dans la convention à intervenir.

Le conseil municipal :

- valide le principe de la mise à disposition selon les conditions exposées ci-dessus
- valide la convention
- autorise le maire à signer la convention à intervenir.

### **3. de la convention avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour la mise à disposition d'un conseiller prévention**

En 2021, la commune de Merdrignac a signé une convention avec le CDG22 à ce sujet pour deux ans afin de pallier à la non présence d'assistant de prévention dans la collectivité.

La conseillère en prévention a accompagné la commune dans la démarche de prévention : mise en place de documents obligatoires, règlement hygiène et sécurité, registres santé et sécurité dans les différents locaux, réorganisation des locaux d'entretien, informations sur les produits dangereux,

La mission comporte également un appui technique régulier sur les questions santé sécurité. La mise à jour du Document Unique reste à mettre à jour.

Le coût de la mise à disposition est 2 940 € par an pour une durée 2 ans pour 10 demi-journées par an.

Après avis favorable de la commission Ressources humaines, Considérant l'intérêt de la mission

Le conseil municipal :

- approuve la reconduction de la mission de La conseillère en prévention
- approuve la proposition de convention s'y afférent
- autorise et charge le maire de signer la convention à intervenir avec le CDG 22 pour une durée de 2 ans (2023-2024)

### **4. RIFSSEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel) : mise à jour en concordance avec l'évolution du tableau des effectifs**

La mise en place du RIFSSEP date de 2016 : il s'agit de primes appelées IFSE (versement mensuel en fonction de l'expertise de l'agent) et CIA (versement annuel en fonction de l'entretien professionnel).

Etant donné les mouvements de personnel et les avancements de grade intervenu depuis cette date, il convient de mettre à jour cette délibération en concordance avec le tableau des effectifs.

Après avis favorable de la commission Ressources humaines,

Le conseil municipal valide la mise à jour du RIFSSEP proposée

### **ECONOMIE ET TOURISME**

*Rapporteuse* : Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL

#### **1. Autorisation d'ouverture exceptionnelle des commerces pour l'année 2023**

L'article L 3132-26 du code du travail issu de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », dispose que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établisse-

ment public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Comme les années précédentes, la commune a été sollicitée par l'Union des Commerçants et également par le Super U, pour 5 jours d'ouverture dominicale, à savoir les dimanches 10—17—24 & 31/12/23 et le dimanche 7/01/24

le conseil municipal :

- autorise l'ouverture exceptionnelle des commerces de Merdrignac aux dates ci-dessus définies
- charge le maire de faire généralement le nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### **HABITAT URBANISME ET FONCIER**

*Rapporteuse* : Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL

#### **1. Lotissements du hameau de La Héronnière et du hameau de la Ville Hubeau : engagement des travaux sur divers réseaux**

[Les permis d'aménager viennent d'être délivrés.](#)

La commune peut désormais poursuivre le projet et engager les travaux sur les réseaux d'électricité basse tension, éclairage public, téléphone avec le Syndicat Départemental d'Electricité.

Le montant total de la participation communale est de 69 842.66€ TTC et 24 074.08 € TTC (éclairage public voirie extérieure)

Pour information cout de réalisation des réseaux d'eau potable, à charge de la commune (réf : délibération du conseil municipal d'avril 2022) : 66 057 € HT

Il est précisé que le niveau d'intervention du SDE diffère s'il s'agit d'un aménagement de rue ou la création d'un lotissement, ce qui explique la différence de prise en charge des travaux par le syndicat entre ce projet et l'aménagement de la rue René Guitton.

## 2. Lotissement du hameau de la Ville Hubeau

La commune peut désormais poursuivre le projet et engager les travaux sur les réseaux d'électricité basse tension, éclairage public, téléphone avec le Syndicat Départemental d'Electricité. Le montant total de la participation communale est de 40 505€ TTC

Pour information cout de réalisation des réseaux d'eau potable, à charge de la commune (réf : délibération du conseil municipal d'avril 2022) : 37 531 € HT

## 3. Aménagement RN 164

Information : Suite à l'évolution du projet de voie de substitution, la maison de M. et Mme DURAND, au lieu-dit la Boudardière, ne sera pas achetée par la DREAL. Cette maison reste proposée à la vente.

## AFFAIRES RURALES ET CHEMINS RURAUX

*Rapporteur : Michel HESRY*

Suite à la commission « Qualité de vie en campagne et Développement durable » du 29/10/2022

### 1. Programme de voirie

La commission a proposé la réfection de la voirie en enrobé :

- La Ville Pelée sur 600 m avec une gare de croisement à voir avec les riverains (tranche ferme)
- Une réparation en enrobé au Chêne Creux, compte tenu de l'affaissement de la chaussée. Un busage sera nécessaire pour retenir l'accotement.

Un programme de curage de douves, d'arasement des accotements sera réalisé comme prévu chaque année.

[L'estimation des travaux va être réalisée en décembre. Le conseil municipal sera amené à délibérer ultérieurement sur :](#)

- la validation de la convention avec LCBC relative au groupement de commande
- la validation des travaux 2023

## 2. Le Point A Temps Automatique (PATA)

Le PATA est prévu sur les routes faïencées pour imperméabiliser la voirie et ainsi prolonger sa durabilité dans le temps. Le coût total est de 9 936 € TTC. L'entreprise COLAS réalisera les travaux en février/mars 2023.

**3. Point sur les travaux de plantation**  
M. Eon, Technicien forestier DDTM, est venu visiter les parcelles communales plantées et à planter.

1°) 2 Ha 60 sont plantés en épicéas depuis deux ans, il faut continuer à dégager les plants. Ces travaux sont réalisés par Etudes et Chantiers. Les plantations qui n'ont pas résisté à la sécheresse sont à remplacer.

2°) 2 Ha 70 étaient en peupliers et sont à replanter à la Croix Chauvel, Trébrède et Vieux Ville. Il faut passer un broyeur forestier pour mettre les terrains à nus (ils sont envahis de végétation) et pour éviter les repousses des racines. Le coût du broyeur est de 1 500 € à 2 000 € l'Ha, auquel vient s'ajouter le cout des plantations de l'ordre de 1 000 € l'Ha. Les travaux consistent à planter en peupliers avec une protection de chevreuil et à réaliser l'entretien pendant 4 années.

Il a été décidé de prévoir les travaux fin 2023.

## 4. Demande d'aide pour un boviduc

Le GAEC du Chêne Creux demande une participation financière à leur projet de boviduc, cet ouvrage est situé Route Beau Soleil – Gomené.

Ce projet est conduit par un particulier et revêt donc un caractère privé. Après renseignements auprès des services de l'état, les communes ne peuvent pas financer ce type de travaux. S'agissant d'une activité économique, cette demande relèverait de LCBC et de la Région.

Après discussion la commission communale ne donne pas suite à la demande.

Compte tenu que la commune n'a pas compétence pour aider ce type de projet, le conseil ne donne pas suite à cette demande qui est à orienter vers Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC).

## 5. Demande d'acquisition d'un chemin par un particulier

La propriétaire d'une maison d'habitation à St Doha, demande à acquérir une parcelle (YB33) qui borde sa propriété. Cette acquisition aurait pour effet d'enclaver un terrain (YB25) desservi par cette parcelle.

Le conseil municipal refuse la vente compte tenu qu'un tel acte enclaverait une parcelle (YB25)

## QUESTIONS DIVERSES

Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL distribue aux conseillers municipaux les rapports activités du syndicat d'Eau. Ils seront soumis à validation du conseil municipal en décembre. M. Michel HESRY informe les élus que l'entretien des accotements au moyen d'une épareuse débutent actuellement. Les riverains sont priés de faciliter l'intervention de cet engin. Les nids de poules vont aussi être traités.

Mme Isabelle HAMON informe que les Colis de Noël pour les aînés vont être préparés mardi après-midi prochain et elle fait appel aux bonnes volontés pour les confectonner. Ils seront remis à leurs destinataires, en partie, lors du repas du CCAS. D'autres colis seront préparés le 12 décembre prochain à destination des personnes qui n'ont pu participer aux repas des aînés, notamment pour raison de santé. Ils seront distribués par les élus.

Mme Delphine RIGOLLE informe que le Noël des Ecoles est en préparation. Il y aura une séance de cinéma offerte aux enfants, ainsi qu'une distribution de brioches et clémentines. L'organisation sera finalisée lors de la prochaine commission des affaires scolaires. La commission abordera également lors de cette séance l'organisation du temps méridien.

Mme Isabelle HAMON informe que la commune a reçu un courrier d'un des photographes dont les œuvres ont été exposées dans le cadre de l'exposition « L'eau dans tous ses états », réclamant des droits d'auteur au motif que ses œuvres sont exposées sans son autorisation. La commune ne saurait être tenue responsable de cette réclamation qui concerne le porteur de ce projet, en l'occurrence ODCM.

M. Abel COLLETTE signale la persistance de chiens errants en campagne, et le problème de salubrité qu'ils entraînent autour des conteneurs à ordures ménagères La collecte des déchets s'en trouve impactée.

*La séance est levée à 21 H 40.*



## URBANISME DÉCEMBRE ET NOVEMBRE 2022 - DÉCLARATIONS PRÉALIAIBLES

### DÉCEMBRE 2022

M. CAPOGNA Patrick	Panneaux Photovoltaïques	1 rue du Manoir du Vieux Bourg
M. CONCLOIS Christophe	Annexe	2 le calvaire
M. PIEDERRIERE Loïc	Division	7 rue du 19 mars 1962

### NOVEMBRE 2022

M. HAMON Arnaud	Carport	7 le Fertier
Mme BOREL Yveline	Changement de menuiseries	6 La Ville Hubeau
M. PELLOUOIS Didier	Remplacement des menuiserie	34 rue du Manoir du Vieux bourg

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

16/11 GENISSEL Hugo

### DÉCÈS

12/11 GABOREL Thérèse  
 12/11 GARCIA-SEMITEL Andrés  
 15/11 LE HUQUET Marcel  
 15/11 LAISNE Paulette

18/11 JEZEQUEL Madeleine  
 20/11 GABOREL Lucienne  
 05/12 BERUYER Suzanne  
 06/12 METAYER Jacqueline  
 08/12 FERTEUX Odette  
 11/12 LE BORGNE Simone  
 14/12 MAINGUY André  
 17/12 PERRIN Louise  
 23/12 COURAUD berthe

## RENCONTREZ VOS ELUS

Pour rencontrer un élu de la commune, merci de prendre rendez-vous directement auprès de la mairie au :  
 02 96 28 41 11.

### Du 18 au 22 janvier :

LES NUITS DE LA LECTURE à la médiathèque de Merdrignac.  
 (Programme complet page 4)



13/01 - Cérémonie des vœux à la population Salle des Fêtes

26/01 - Collecte Emmaüs

28/01 - Repas à emporter : tartiflette - Salle des fêtes - CSM Basket

29/01 - Concours de belote - Association Don du sang - Salle A. Guillemot

11/02 - Repas à emporter : Tartiflette - Mené Handball Club - Salle des Fêtes

12/02 - Spectacle chants de marins - ADMR - Salle des Fêtes

13/02 - Concours de belote - Club de l'amitié - Salle A. Guillemot -

25/02 - Repas à emporter : choucroute - FNACA - Salle A. Guillemot

04/03 - Repas à emporter : Potée - Société de chasse - Salle des Fêtes

10/03 - Forum de l'Emploi

11/03 - Portes ouvertes Lycée du Mené

18/03 - Repas à emporter école Petit Prince Salle des fêtes

19/03 - Commémoration UACR

19/03 - Marche association Yoga Pilates

25/03 - Repas à emporter UACR

## VIE MUNICIPALE – COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 2022 était fêté le 104<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

L'occasion de rendre hommage aux morts pour la France dans les divers conflits d'hier et d'aujourd'hui.

Merci aux Portes Drapeaux, aux représentants de la Gendarmerie, aux sapeurs pompiers, aux enfants et aux élus présents lors de cette célébration.



## COMMUNICATION

Une info, un événement à faire paraître ? Merci de nous transmettre vos actualités par mail à [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

02 96 28 41 11 | [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

HORAIRE : Lun, Mer, Jeu, Ven : 8h30-12h30 | 13h30-17h |  
 Mar : 8h30-12h30 | Sam : 9h-12h